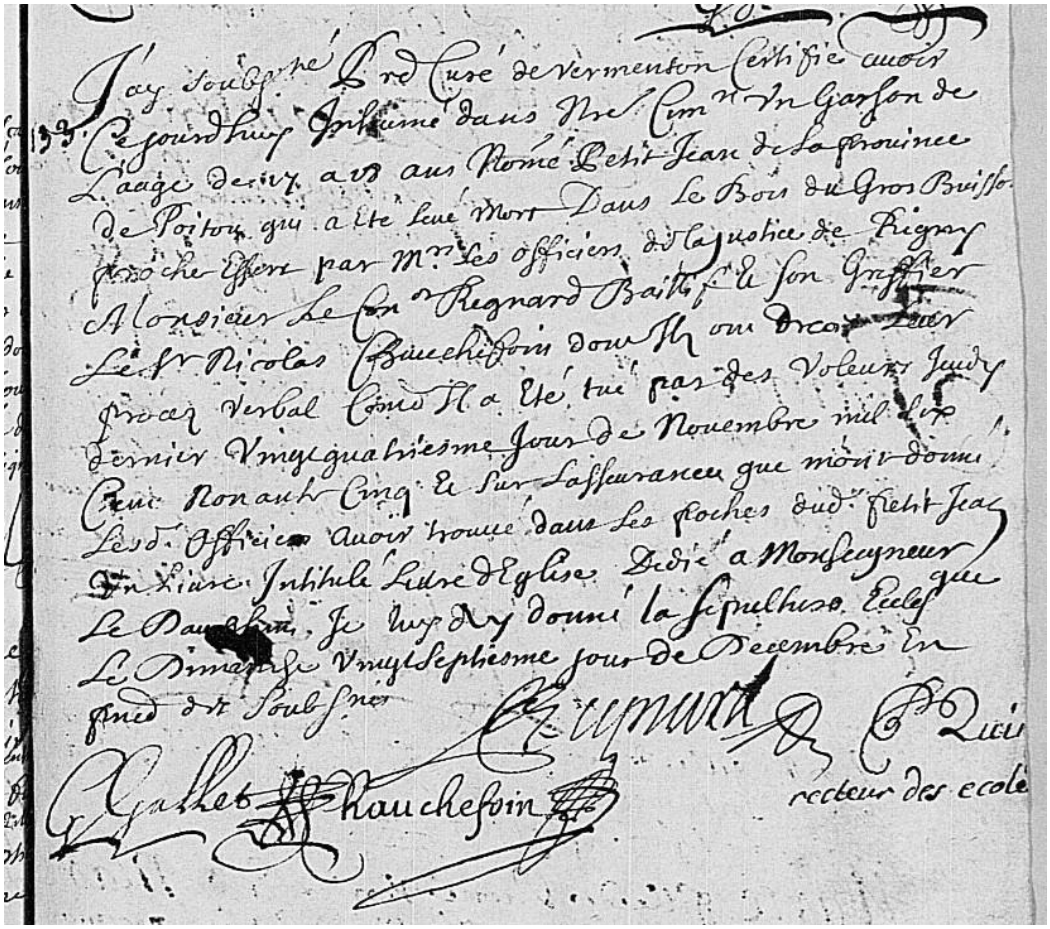
Inhumation à Vermenton d’un jeune poitevin tué par des voleurs

Posted on 31 octobre 2026

Le dimanche 27 novembre 1695 était inhumé dans le cimetière de Vermenton un jeune homme que des voleurs avaient avait tué dans un bois le jeudi précédent.



Transcription de l’acte :

« J'ay soubsigné [en abrégé] Prestre [en abrégé] Curé de Vermenton certifie avoir ce jourdhuy Inhumé dans nostre [en abrégfé] cimetière [en abrégé] un garson de l age de 17 a 18 ans nommé [en abrégé] ***Petit Jean*** *de la province de Poitou qui a eté levé mort dans le Bois du Gros Buisson proche Essert par m.rs les officiers de la justice de Rigny Monsieur le Conseiller [en abrégé] Regnard Baillif et son Greffier le Sr Nicolas Chauchefoin dont ils ont drecoit leur procez verbal comme [en abrégé] il a eté tué par des voleurs Jeudy dernier vingt quatriesme jour de Novembre mil six cent nonante cinq et sur lasseurance que mont donné lesdits [en abrégé] officiers avoir trouvé dans les poches dudit[en abrégé]* ***Petit Jean*** *un livre intitulé Lettre d eglise dedié a Monseigneur le Dauphin, Je luy ay donné la dépulture Ecclésiastique [en abrégé] le dimanche vingt septiesme jour de Decembre [note : novembre] en presence [en abrégé] des soubsignés [en abrégé] »*

Signé :
– ***Regnard****. Sa signature l'identifie.*
– ***P Qui[ncy]*** *recteur des ecole[s] (numérisation coupée à la pliure du registre). Sa fonction l'identifie.*
– ***G Gallet****, curé de Vermenton.*
– ***Chauchefoin****. Sa signature l'identifie).*

Les signataires :

Philippe REGNARD (RENARD) : il est né vers 1624 et décède en 1708 à Vermenton. Ses fonctions ont été relevées dans des actes dans différentes années où il apparaît :
Greffier au grenier à sel de Noyers (1653), procureur & praticien de l'Hôpital [entendre l'ordre des hospitaliers qui détient des terres) de Vermenton (1659), marchand demeurant à Vermenton (1668), Conseiller du Roi (1691, 1692),

lieutenant au bailliage de Reigny (ou des terres de Reigny, ou en la Justice de Reigny, selon les actes) (de 1660 à 1708 à son décès), Lieutenant en la Justice Royale de Vermenton (1678 à 1702), Gouverneur de Vermenton (dans un acte du 09 03 1681), procureur fabricien de l'église de Vermenton (1666) et ici Conseiller et Bailli (« Baillif ») de la justice de Reigny.

Nicolas CHAUCHEFOIN : il est né en 1634 à Vermenton où il décède en 1700. Les actes dont les relevés ne sont pas non plus exhaustifs, le qualifient de notaire Royal à Vermenton (de 1664 à 1683), échevin (1674) et procureur des charités (1694). Ici il est dit Greffier de Philippe Regnard de la justice de Reigny.

Germain GALLET : vicaire (de 1659 à 1661) de Vermenton, puis curé du lieu jusque 1709.

Philippe QUINCY : il est né à Vermenton en 1677 et y décède en 1748. Il a été praticien et recteur des écoles de Vermenton.

Note : **Germain GALLET**, curé de Vermenton a commis une erreur dans la rédaction de l'acte. Il écrit que le meurtre a été commis le jeudi 24 novembre 1695 et que le corps a été inhumé de dimanche 27 décembre 1695. Cet acte est compris entre deux actes de novembre. En outre le 24 novembre et le 27 novembre sont bien respectivement un jeudi et un dimanche, alors que ce n'est pas le cas en décembre.

La victime, un garçon né vers 1677 / 1678 originaire de la Province du Poitou.
Il est nommé à deux reprises ***« Petit Jean »*** dans l'acte. De nos jour le nom serait orthographié « PETITJEAN »
Les prénoms dans les registres paroissiaux précédant les noms, il ne s'agit donc pas de « Jean PETIT ».
Le patronyme « PETITJEAN » est très commun, et en l'absence du prénom, l'identification est impossible sans au minimum connaître le nom et la paroisse.
l'ancienne province du Poitou comprend en effet :

– La Vienne (89) du Haut-Poitou
– Les Deux-Sèvres (79) du Bas-Poitou
– La Vendée (85) du Bas-Poitou
– et également le nord de la Charente, de la Charente-Maritime, et l'ouest de la Haute-Vienne.

On peut se demander d'où les officiers de la justice de Reigny tiennent son nom. Avait-il rencontré des gens auparavant ? Avait-il été hébergé ?
Nous n'avons pas le procès-verbal des officiers. Ces documents sont exceptionnellement joints aux actes des prêtres.

Il est possible aussi que son nom figurait sur le document qu'il avait sur lui.

Où se rendait la victime ? Pour répondre à cette question il faut identifier où se situe exactement le bois du Gros-Buisson.

PETIT JEAN était-il un compagnon du devoir effectuant un tour de France pour se perfectionner, un colporteur ou plus certainement un travailleur saisonnier ?
Le Poitou et le Limousin fournissaient une importante main-d'œuvre itinérante qui se rendait à Paris ou dans les grandes zones d'exploitation forestière de l'Yonne et du Morvan pour approvisionner la capitale en bois de chauffage.
Dans les registres paroissiaux de Vermenton l'on trouve la mention de marchands de bois pour la provision de Paris, ainsi que des facteurs des marchands de bois qui sont les commis locaux de grands marchands de bois pour l'approvisionnement surtout de Paris.

Une autre question à laquelle il sera également impossible de répondre est de savoir ce qui lui a été volé. Sans doute l'argent qu'il devait posséder et peut-être des objets qu'il transportait.

Le problème de la catholicité du défunt s'est posée.

Comme toujours à cette époque, le dilemme auquel ont été confrontés ici le curé

Germain GALLET et les officiers de Reigny, n'était pas d'identifier les meurtriers, le « pas vu pas pris » étant de mise, mais de devoir vérifier la catholicité du défunt avant de lui accorder la terre consacrée du cimetière de la paroisse afin ne pas souiller le lieu par la présence d'un hérétique.

Ce problème se pose à chaque fois qu'une personne meurt d'accident ou naturellement sans avoir pu recevoir les sacrements.
Nous sommes en 1695, l'édit de Fontainebleau de 1685 promulgué par Louis XIV a annulé celui de Nantes de son grand-père Henri IV. La religion protestante est dès lors interdite en France.(Voir le première partie de l'article [ici]).

Lorsqu il s'agit de l'un de ses paroissiens, le curé était à même de déterminer si le défunt était ou non un bon catholique et non un protestant faussement converti, et il le mentionnait dans son acte d'inhumation pour justifier son inhumation ecclésiastique dans le cimetière ou dans l'église de la paroisse.

En 1693, soit deux ans avant ces faits, Louis XIV avait durci le ton contre les protestants et le vagabondage. La grande famine de 1693-1694 avait jeté nombre de bandes de brigands sur les chemins du royaume.

> La grande famine de 1693-1694, qui s'est produite en France, est due à un hiver très rigoureux en 1692, suivi en 1693 d'une récolte très médiocre, causée par un printemps et un été trop pluvieux, causant une flambée des prix des céréales et une sous-alimentation qui favorise les épidémies comme le typhus, jusqu'en 1694. La France, qui avait alors 20 millions d'habitants, eut 1 300 000 morts en plus de la mortalité normale, selon Emmanuel Le Roy Ladurie, qui estime à 600 000 morts la catastrophe suivante, la grande famine de 1709. (Sources Wikipedia)

Aussi, trouver un mort sans preuve de catholicité plongeait le prêtre dans un embarras théologique administratif.

Parfois un chapelet était trouvé sur lui, ou un document, comme dans le cas présent.
Dans le cas contraire, le défunt pouvait être inhumé dans un coin de cimetière réservé aux nouveau-nés qui avaient eu le grand tort de mourir avant d'être baptisés par le prêtre ou ondoyés par la sage-femme ou tout autre personne présente en cas de risque de mort imminente.

Le cimetière de Nitry possédait un tel carré. En 1667, Sous le prétexte fallacieux de pouvoir retrouver le corps si nécessaire, **Jean Jacques Louis ROLLAND**, curé de Nitry y enterre **Jeanne RÉTIF** qui s'était jetée dans un puits et dont les autorités civiles avaient éludé les causes de la mort. Le curé s'était couvert lors la rédaction détaillée des faits consignés dans l'acte d'inhumation, se dédouanant de toute responsabilité. (Voir [ici].

La présence huguenote en Poitou avait été importante. Il y avait comme partout en France les faux convertis et d'autres qui vivaient clandestinement dans tout le pays malgré la stricte interdiction du culte. Il était interdit aux protestants de quitter le royaume. Pour le pas être suspecté de fuir, il fallait donc pouvoir prouver sa catholicité.

Mais tout ce passe bien dans le cas présent et **Germain GALLET** va pouvoir aller se coucher serein ce soir. Le mort, béni soit-il, portait « un livre intitulé Lettre d eglise dedié a Monseigneur le Dauphin » ce qui visiblement a été suffisant pour lever la question sur son statut de « bon catholique ».

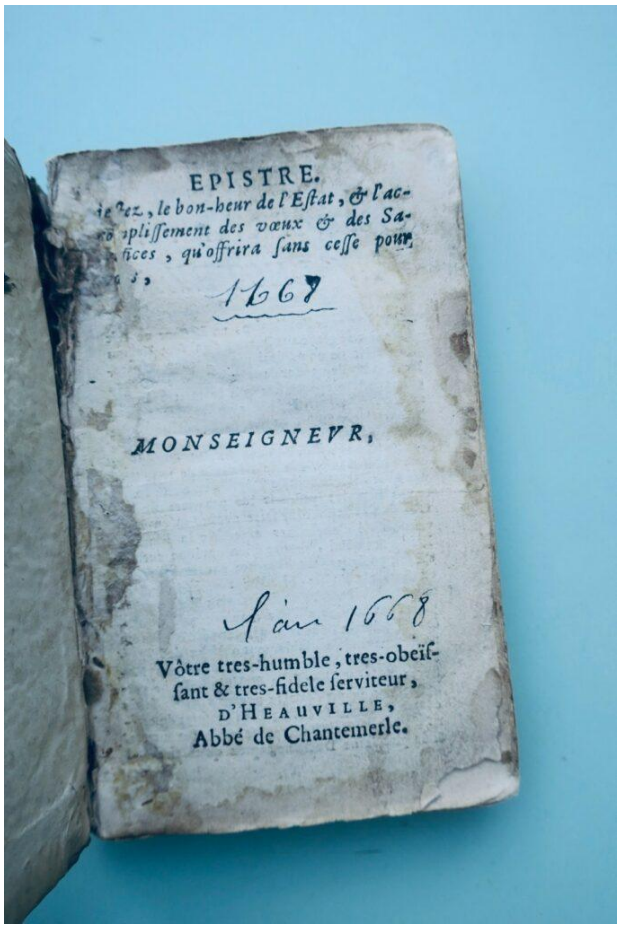
Dans l'acte d'inhumation, la formulation de l'intitulé du livre suggère que le curé rapporte le titre inscrit sur le livre s'il l'a vu, sinon le titre qui lui a été communiqué par les officiers dans leur procès-verbal.

Le livre trouvé en la possession de la victime et qui visiblement n'a pas intéressé les voleurs est vraisemblablement l'ouvrage intitulé *« Catéchisme en vers dédié à Monseigneur le Dauphin »* œuvre de Louis Le Bourgeois d'Héauville, abbé de Chantemerle (vers 1620-1680), chanoine et grand doyen de la cathédrale

d’Avranches, et cofondateur du séminaire de Valognes (ancien établissement religieux et scolaire situé dans la Manche, dont les bâtiments abritent aujourd’hui le Lycée Henri Cornat).

Initialement publié en 1668 il a été réédité à plusieurs reprises, notamment en 1688 chez Urbain Coustelier à Paris.
Cet ouvrage enseigne les vérités chrétiennes sous forme de vers, avec des prières du matin et du soir.

Suivent deux des photos des pages du livre que l’on trouve sur internet :

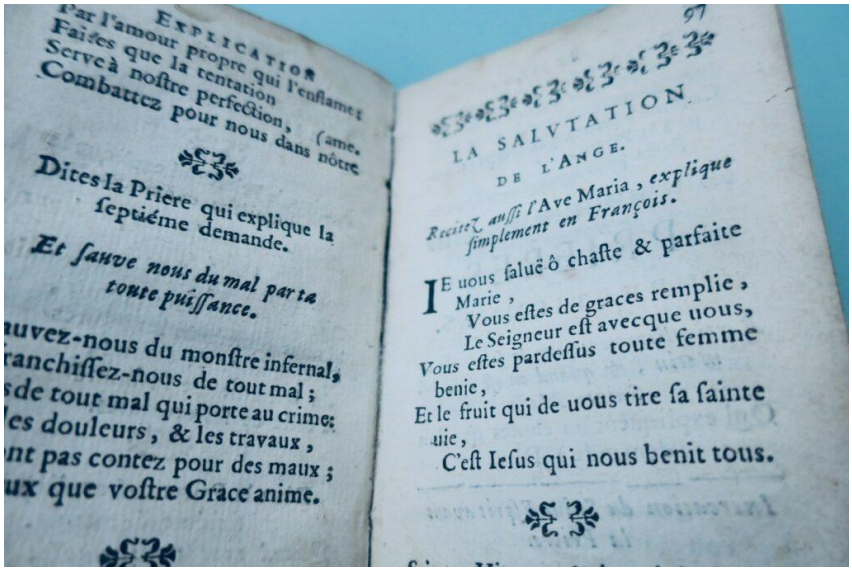

EPISTRE.

1667

MONSEIGNEVR,

1668

Vôtre tres-humble, tres-obeïſſant & tres-fidele ſerviteur,
D'HEAUVILLE,
Abbé de Chantemerle.



EXPLICATION
Par l'amour propre qui l'enflamet
Faites que la tentation
Serve à nostre perfection, ſame.
Combattez pour nous dans nôtre

Dites la Priere qui explique la
septiéme demande.

Et ſauve nous du mal par ta
toute puiſſance.

uvez-nous du monſtre infernal,
ranchiſſez-nous de tout mal ;
de tout mal qui porte au crime:
es douleurs, & les travaux,
nt pas contez pour des maux ;
ux que voſtre Grace anime.

97

LA SALVTATION
DE L'ANGE.

Recitez auſſi l'Ave Maria, explique
ſimplement en François.

IE uous ſaluë ô chaſte & parfaite
Marie,
Vous eſtes de graces remplie,
Le Seigneur eſt avecque uous,
Vous eſtes pardeſſus toute femme
benie,
Et le fruit qui de uous tire ſa ſainte
uie,
C'eſt Ieſus qui nous benit tous.

Le lieu de découverte du corps est difficile à localiser exactement en l'état. Situé dixit le curé sur Reigny près d'Essert (Essert dépend de l'Abbaye de Reigny), le bois le « Gros-Buisson » ne figure pas sur la carte IGN actuelle, ni sur le cadastre de 1827. Son appellation laisse présumer qu'il s'agit d'un petit bois.

Le fait que le Gros-Buisson ne figure ni sur la carte IGN ni sur le cadastre de 1827 ne signifie pas nécessairement que le bois a disparu : il a pu perdre son nom, être défriché ou n'être qu'un petit boqueteau désigné par ce nom d'usage et ne figurant pas sur la carte IGN.

Le problème qui se pose est le suivant :
Essert fait partie de l'abbaye de Reigny. Les gens se marient dans la chapelle d'Essert mais aussi plus anciennement à Reigny, les messes d'inhumation se font dans la chapelle et les corps sont transportés et inhumés dans le cimetière de Reigny. Les prêtres d'Essert sont des religieux de Reigny desservant le hameau.

Essert et Reigny ne sont pas dotés de fonts baptismaux, les baptêmes des enfants d'Essert sont célébrés dans les proches paroisses, Vermenton, Sacy, Lucy-sur-Cure et dans une bien moindre mesure à Joux-la-Ville. Essert sera doté de ces fonts courant 1786.

Reigny et son abbaye forment un hameau avec ses activités courantes. Il s'agit d'une ancienne terre de Vermenton, à qui elle reviendra la révolution, ce qui n'était pas une obligation, mais il faut dire que les moulins de Reigny étaient d'un intérêt certain. La tuilerie existait-elle encore à cette époque ? Dans des actes à Vermenton, des prêtres usaient parfois de l'appellation *« Regny/Rigny en Vermenton »* ou *« Regny/Rigny paroisse de Vermenton »* .

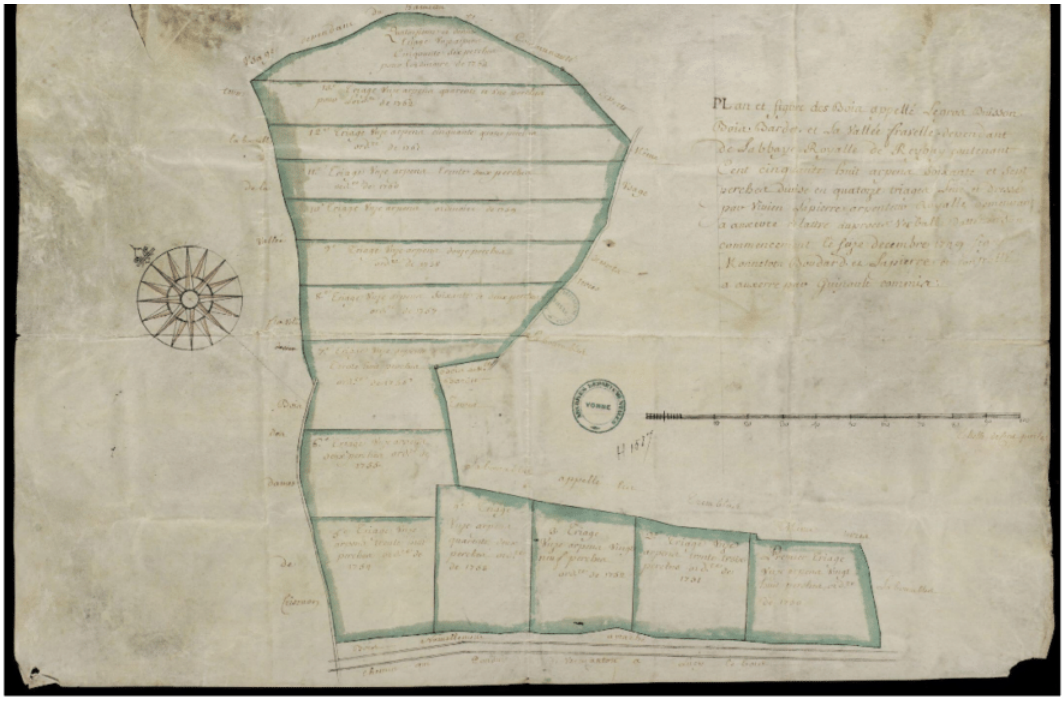
Les habitants de Reigny actaient à Vermenton sur le registre paroissial duquel étaient enregistrés les naissances, mariages et inhumations.
Germain GALLET, le curé de cette paroisse, dans le courant de son exercice a eu la bonne idée d'inscrire en marge le hameau du lieu de naissance de ses paroissiens (Val-du-Puits, Val-Saint-Martin, Reigny mais aussi Essert et en de rares occasions la Loge de Sacy. L'espèce humaine étant ce qu'elle est, ses vicaires et ses successeurs n'ont pas repris ce bon principe.

Entre Reigny et Vermenton, le distinguo dans certains actes est parfois difficile, et dans les deux cas, l'acte d'inhumation du jeune Poitevin était de la compétence du curé de Vermenton.

Mais **Germain GALLET** écrit bien que le bois se situait près d'Essert et que les officiers intervenant étaient ceux de Reigny.

Le lieu possible est circonscrit dans une petite zone, car à la confluence des limites de Vermenton, Reigny, Lucy-sur-Cure, Essert et Sacy. Arcy-sur-Cure représenté par son hameau du Beugnon est au sud de la Route Royale, donc bien éloigné du lieu.

Heureusement, les archives départementales de l'Yonne conservent la preuve de son existence sous cette dénomination.
En effet, un plan sur parchemin [sic] coté H 1587, daté du 16 décembre 1749 mentionne précisément *« Plan et figure des bois appelés le Gros-Buisson, Bois-Bardé et la Vallée-Fravelle dépendant de l'abbaye de Reigny » :*
Ce plan est à l'échelle [1 : 2830 environ] 10 perches = [2,5 cm].



Ce document se trouve au permalien sur lequel il est possible de zoomer pour une meilleure lecture :
https://archives.yonne.fr/ark:/56431/vta5661348ed5fe8/img:FRAD089_H_1587

Le premier détail que l'on constate figure dans le titre même du document, qui indique que le lieu dépend bien de l'abbaye de Reigny.

La carte n'est pas orientée plein nord. Il faut pour cela la faire pivoter dans le sens des aiguilles du montre, objet qui tend à disparaître, d'un peu plus de 20 degrés pour ce faire.
La fleur de lys indique toujours le Nord magnétique ou vrai de l'époque, mais l'axe du dessin a été pivoté afin que le plan puisse être logé dans un rectangle horizontal et vertical sur la feuille, le représenter avec le nord tout en haut comme sur une carte IGN nécessiterait une plus grande feuille. D'ailleurs les plans cadastraux établis après Napoléon 1er sont tracés de la sorte, et il est difficile de raccorder les différents découpages, le nord pointant dans n'importe quelle direction.

Les inscriptions dur la carte :

– En haut de la carte :
« usage dependant du hameau et Communuté Desserts »

– A droite :
« Même usage Desserts terres labourables »

– A droite, plus bas :
« Bois a M.r Bardet », et plus bas ***« terres labourables appelé les Tremblats »***

– Tout en bas :
« Bois nouvellement arraché » et juste en dessous de cette appellation
« chemin qui conduit de Vermenton a Lucy le bois » [Note : Il s'agit de l'ancienne route romaine, devenue l'ancienne Route Royale rebaptisée Route Napoléon, car l'Empereur, lassé de ses vacances à l'Ile d'Elbe, revint en France, emprunta cette voie et s'arrêta dîner à Vermenton].

– En haut à gauche :
« terres labourables de la vallée Fravelle (« Desser » est rayé).

– A gauche plus bas :
« Bois des Dames de Crisenon » [Note : il s'agit de Lucy-sur-Cure, l'Abbesse de Crisenon était Dame (féminin de Seigneur) de Lucy-sur-Cure]

Une remarque : tout au bas de la page les inscriptions *« Bois nouvellement arraché »* et *« chemin qui conduit de Vermenton a Lucy le bois »* sont écrits, et dessiné pour le chemin, dans un si petit espace vertical que cela ne peut correspondre à la réalité. Ces renseignements ne sont indiqués que pour situer le lieu . Cela aurait pu être le nom d'un village ou d'un lieu-dit, mais il n'y en a pas à

une distance raisonnable au sud dans l'axe du plan.

Pour identifier le lieu, le plus simple est de se référer aux *« terres labourables de la vallée Fravelle »* car cette vallée indiquée sur le plan, figure sur la carte IGN. Elle se situe au sud du lieu-dit « les Chapoutins » d'Essert.
Au lieu-dit « les Chapoutin » à Essert, l'exploitation historique de Pierre Allard et Jean Berger était connue pour son « Élevage des Chapoutins » qui utilisait des chèvres de race Alpine et potentiellement des croisements avec la Saanen. Cet élevage a disparu après 1990. Un fromage « l'Essert » s'y faisait que l'on pouvait acheter aussi sur place. Dans le même temps il y avait une scierie. Puis un artisan produisant des piquets d'acacia s'est installé. De nos jours tout le lieu-dit est occupé par un haras.

La Route Royale est située à environ 1 km du débouché de la vallée Fravelle. En 1749 nous n'allons pas parler de la « Route Napoléon », il naîtra 22 ans plus tard, et la route ne sera baptisée « Napoléon » qu'après 1815).
Ces terres labourables de la vallée Fravelle se situent à l'évidence au débouché nord de la vallée. En haut et à droite, non avons bien les terres labourables d'Essert.

Le **Gros-Buisson** se situe donc nord du débouché de la vallée Fravelle et au sud du lieu-dit « les Chapoutin », La département 113 sépare les deux lieux. Cette départementale mène d'Essert à l'abbaye de Reigny et coupe juste devant Reigny la RN6 (reliant Lyon à Paris en passant par Lucy-sur-Cure et Vermenton).
De nos jour l'endroit « le Gros-Buisson » est occupé ou en partie par un petit bosquet de sapins.



Le lieu de nos jours se situe sur la commune d’Essert. Quand le village appartenait à l’abbaye de Reigny, ces terres appartenaient de facto aux religieux. Après la révolution Reigny a repris ses limites territoriales pour réintégrer Vermenton. Le reste est devenu territoire communal d’Essert.

Le bois étant localisé nous savons dorénavant que le jeune poitevin venait ou bien d’Essert, ou bien il s’y rendait.
Malheureusement bien des questions restent sans réponse.

En direction d’Essert. A gauche les Chapoutins. A droite de la route le bosquet de sapins. A la limite droite de la photo le débouché de la vallée Fravelle.



Venant d’Essert. A droite les Chapoutins. A gauche le bosquet de sapins.


70